

## **CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

---

Séance du 17 décembre 2025

---

### **DÉLIBÉRATION N° 2025-31**

---

#### **AVIS SUR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT POUR LA PÉRIODE 2026-2035 DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MÉDITERRANÉEN**

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 et L. 332-2, R. 332-1 et R. 332-9;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu l'article 52 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R.133-4 à R.133-14 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2017-342 du 17 mars 2017 relatif au CNPN ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2022 portant nomination au CNPN ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2023 portant approbation du règlement intérieur du CNPN ;

Vu l'avis favorable du Groupe de travail Flore-Fonge-Habitats-CBN après examen du dossier le 17 novembre 2025 ;

Entendu son rapporteur, Valéry MALÉCOT

Ce dossier a été examiné à la demande du bureau ET3 « Chasse, Faune et Flore sauvage » par le Groupe de travail Flore-Fonge-Habitats-CBN (GT FFH-CBN) le 17 novembre 2025, puis en commission plénière du CNPN, le 17 décembre 2025.

Le rapporteur du CNPN, Valéry Malécot, membre de son groupe de travail Flore-Fonge-Habitats et CBN du CNPN, a conduit des entretiens avec les équipes, le conseil scientifique, les partenaires institutionnels (État, régions, collectivités), les personnels, et a mené des visites de terrain. Le présent avis synthétise les différentes observations et contributions des membres du GT FFH-CBN et du

CNPN plénier. Le nom du Conservatoire Botanique National Méditerranéen est abrégé ici en CBNMed.

Documents examinés :

- *Le rapport d'activité 2014-2025 (116 p.) et La demande de renouvellement d'agrément au titre de Conservatoire Botanique National – Période 2026-2035 (164 p.),* constitué d'une présentation du CBNA, d'une série d'enjeux et du projet d'établissement incluant les indicateurs.
- *L'avis du Service Biodiversité, Eau et Paysages de la DREAL-PACA du 13 novembre 2025 (2 p.)*
- *Le rapport de Valéry Malécot, rapporteur CNPN, sur la demande d'agrément 2026-2035 du Conservatoire botanique national méditerranéen (18 p.)*

## **1. CONTEXTE ET CADRE GÉNÉRAL**

Le territoire d'agrément (TA) du Conservatoire Botanique National Méditerranéen (CBNMed) situé sur l'ensemble de la frange méditerranéenne de la France métropolitaine avec neuf départements des régions Sud-PACA et Occitanie couvre 46 879 km<sup>2</sup>.

Ce territoire est caractérisé par le domaine biogéographique méditerranéen qui recouvre près de 82% de sa surface. Il concentre 68% de la flore vasculaire française, 77% de la bryoflore, 84 % des Characées et 62% de la lichenoflore. Le taux d'endémisme est notablement élevé, s'illustrant par la proportion de 52 % des espèces végétales protégées au niveau national présentes sur ce territoire et de 48% des espèces végétales menacées en France métropolitaine (statut CR, EN, VU). Comme les autres CBN, le CBNMed a vocation à coordonner la connaissance, la conservation et la restauration de cette flore et de ces habitats, ainsi qu'à appuyer la mise en œuvre des politiques publiques de biodiversité.

## **2. STRUCTURE JURIDIQUE, ORGANISATION ET GOUVERNANCE**

Le CBNMed est un service du Parc National de Port-Cros (PNPC), ses décisions sont prises par le Conseil d'Administration du PNPC ou, par délégation, par la direction du PNPC ou la direction déléguée du service. La présidence du CA du PNPC est assurée par Madame Isabelle Monfort, et la direction du PNPC est assurée par Madame Sophie-Dorothée Duron (en poste depuis l'été 2024). La direction déléguée du service CBNMed, classiquement nommée « conservateur », est assurée par Pascal Truong depuis d'automne 2024. Ce statut « particulier » du CBNMed a fait l'objet d'un rapport du CGEDD en 2012 (rapport n° 007444-01 Évolution statutaire du Conservatoire Botanique National® Méditerranée de Porquerolles) qui faisait un certain nombre de recommandations. En l'état actuel il n'y a pas de volonté, de la part du PNPC, de modifier ce statut, mais des clarifications d'ordre juridique pourraient être nécessaires (une convention générale définissant les modalités de gestion entre la direction de la protection de la nature et le parc, signée en 1990, est toujours supposée active) et la possibilité d'un statut d'EPCE n'a pas été étudié jusqu'à présent.

Le CBNMed est épaulé par un conseil scientifique distinct de celui du PNPC. Ce conseil scientifique est très actif et rassemble des experts de la flore et de la fonge méditerranéennes. Il discute la stratégie et les projets, et appuie les activités du CBNMed.

Le site principal du CBNMed (qualifié de « siège ») est installé à Hyères, et deux antennes sont constituées, l'une à Montpellier, et l'autre à Antibes, permettant une présence dans les deux régions d'agrément et une proximité avec les zones les plus éloignées du TA. En plus des instances du PNPC, le CBNMed s'est par ailleurs doté d'une équipe « de direction » rassemblant le directeur délégué du service et les responsables des trois antennes.

Le CBNMed coopère étroitement avec les autres conservatoires botaniques dont les territoires d'agrément sont sur les mêmes régions administratives (CBN Alpin, CBN Pyrénées-Midi-Pyrénées et CBN Massif central) pour assurer la cohérence régionale des missions. Depuis son premier agrément, en 1990, il assure la coordination biogéographique pour la zone méditerranéenne continentale. Il participe aussi aux divers groupes de travail en lien avec la coordination technique des CBN assurée par l'OFB et participe au réseau des CBN coordonné par la Fédération des CBN.

### **3. MOYENS FINANCIERS ET STRATÉGIE DE RESSOURCES**

Le budget du CBNMed repose d'une part sur des financements pérennes (pour 40 % du budget total : subventions pour charge de service public et subvention au titre de l'agrément) et, pour l'autre part, sur des financements sur projets (pour 60% du budget total : DREALs des deux régions, régions du territoire d'agrément, OFB, agence de l'eau ...).

En tant que service d'un établissement public, le budget est monté à l'équilibre et, sur la base des décisions prises lors de la création du Conservatoire Botanique de Porquerolles (en 1979), a été individualisé dans le budget du PNPC. Un suivi analytique est mis en place depuis 2025 afin de préciser les charges liées à la gestion des activités du CBNMed qui est assurée par le PNPC en même temps que la gestion de ses autres missions.

Sur les dernières années, le développement du volume financier dédié au CBNMed est notable, ce développement est lié, à la fois à une réévaluation de la part de l'Etat et à une augmentation des projets, qui permettent, entre autres, d'augmenter l'activité et les effectifs (en particulier hors plafond, voir ci-après).

### **4. PATRIMOINE, LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS**

Les locaux principaux du CBNMed occupent un bail commercial dans le centre de Hyères, dont le bail échoit fin mars 2027. Ces locaux hébergent l'essentiel des effectifs de l'antenne de Hyères, et le changement de bail sera l'occasion de rechercher de nouveaux locaux et d'améliorer les espaces de conservation (herbier et bibliothèque) et de détermination, et de bénéficier d'espaces extérieurs pouvant servir pour des missions de formation. Les installations de la banque de semences et de conservation *ex-situ*, ainsi que des collections de cultivars, sont installées sur l'île de Porquerolles, en particulier au niveau du hameau agricole qui est une propriété de l'Etat et qui

a été notablement rénovée ces dernières années. L'antenne d'Occitanie à Montpellier bénéficie de locaux mis à disposition par l'association Agropolis International dans un bâtiment propriété du Conseil régional d'Occitanie. Le dernier site, à Antibes, fait l'objet d'une location à l'INRAE (dans les locaux de la Villa Thuret) assortie d'une convention d'accueil et d'occupation temporaire des locaux d'une durée maximale de 9 ans (arrivant à échéance, au plus tard, le 31 décembre 2031). Ces deux derniers sites répondent bien aux attentes de la structure.

## **5. RESSOURCES HUMAINES**

L'effectif moyen du CBNMed est de 29 équivalents temps plein (ETP), avec 16 ETP (soit 55%) sous plafond d'emploi (7 fonctionnaires de la fonction publique d'état, 5 CDI en quasi statut et 4 CDD en quasi-statut), le reste étant essentiellement des emplois « hors plafond » dont l'existence dépend de réponses à des marchés concurrentiels entre le CBNMed/PNPC et des partenaires extérieurs, voire quelques emplois en détachement, salariés d'autres structures car financés via des financements non concurrentiels qui ne permettent pas, juridiquement, au CBNMed - PNPC de recruter « hors plafond ».

Le détail de ces ressources humaines ne fait pas état des missions assurées par le secrétariat général du PNPC pour la gestion de certaines tâches, sachant par ailleurs que certains agents du service CBNMed assurent aussi des tâches pour les autres missions du PNPC (en particulier dans le domaine des systèmes d'informations cartographiques).

L'organisation repose sur cinq services : Connaissance, Conservation, Vergers, Système d'information, Administration-Financier-Communication. Les compétences nécessaires à la mise en œuvre des missions d'un CBN (floristique, écologie, conservation, gestion des écosystèmes et phytosociologie) sont détenues par plus des deux tiers des agents (dont 2 ont des compétences en bryologie). Deux agents ont des compétences en gestion de base de données (et sont aussi membres du service Systèmes d'information du PNPC) et 1 agent à des compétences en communication. Toutefois les compétences en mycologie (lichen compris) ne sont pas détenues par les agents du CBNMed et reposent sur un réseau associatif structuré (Fédération des associations mycologiques méditerranéennes, Association française de lichénologie). L'intégration de ces compétences en interne au CBNMed se heurte aux modalités particulières de la gestion de ses emplois (hors plafond, sous plafond...) et devrait être réfléchi dans le cadre d'un travail de type GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences) afin d'anticiper les départs et intégrer ces besoins en compétences nouvelles dans les années à venir. Par ailleurs, un agent assure des missions de valorisation scientifique de collections de ressources génétiques, une activité à peine mentionnée dans le projet déposé (dans le cadre de l'accompagnement du monde agricole/des opérations de conservation et de restauration in situ).

## **6. COLLECTION DE RESSOURCES GÉNÉTIQUES**

Le CBNMed dispose, depuis la création du conservatoire botanique de Porquerolles, en 1979, de collections de cultivars de diverses espèces méditerranéennes cultivées, en particulier d'Olivier ou de Murier. L'entretien de ces collections est assuré depuis 2006 par d'autres services du

PNPC, et par une association (sous couvert d'une concession de service public). La valorisation scientifique de ces collections a été assurée par un agent du CBN mais aussi par des chercheurs d'autres établissements (universités, CIRAD, INRAE). Enfin, la gestion technique de la collection (gestion des échanges, documentation des accessions...) est assurée conjointement par un personnel INRAE et par un agent du CBNMed. Par ailleurs, ces collections sont à peine mentionnées dans le projet du CBNMed, à tel point qu'une clarification sur l'intégration de ces ressources dans le projet, mais aussi des pratiques d'entretien, de gestion et de valorisation, semblent nécessaires.

## **7. BILAN SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE 2014-2025**

Le CBNMed a été producteur de documents de référence ou partenaire d'un nombre conséquent de projets, parmi lesquels nous retenons en particulier :

- Des publications d'ouvrages de référence (Flore de la France méditerranéenne continentale en 2014, Atlas de la Flore vasculaire du Var en 2021).
- La plateforme SILENE-PACA, basée sur l'outil SILENE développé depuis 2007, première plateforme régionale du SINP habilitée en France, dont le pilotage technique a été transféré au CBN Alpin en 2020 par le SINP.
- L'animation réseau RESEDA-Flore, rassemblant les acteurs pour la conservation de la flore méditerranéenne.
- La participation à divers programmes de recherche, ciblant des espèces ou des écosystèmes prioritaires (PERSIMED, ROMULEA, RENPOP...).

## **8. RELATIONS AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES ET COMMUNICATION**

Le CBNMed a un rôle essentiel dans la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques sur la biorégion méditerranéenne continentale : Natura 2000, Stratégie nationale des aires protégées, ZNIEFF, TaxRef, plans nationaux d'action. Il collabore avec l'OFB, les DREAL, les collectivités et les parcs naturels. Il apporte un appui direct, régulier et argumenté, aux procédures réglementaires (études d'impact, dérogations espèces protégées).

Ses compétences sont reconnues et appréciées par tous les partenaires consultés, et n'ont pas fait l'objet de remarques de la part de ces partenaires.

En matière de communication, le CBNMed a eu une approche hétérogène, ciblant les gestionnaires et les acteurs opérationnels mais ne disposait pas de chargé de communication. Le recrutement, récent, d'une chargée de communication, s'accompagne d'un travail sur une stratégie de communication qui doit bénéficier aussi aux autres services du PNPC. L'efficacité de cette stratégie ne sera évaluable qu'au cours de l'agrément à venir.

## **9. ÉVALUATION, POINTS FORTS ET POINTS DE VIGILANCE**

Les partenaires consultés reconnaissent unanimement la compétence, la rigueur et l'efficacité du CBNMed. Ses principaux atouts sont :

- Une expertise scientifique de haut niveau sur la flore, les végétations et les habitats ;
- Une forte implication sur la conservation ;
- Une maîtrise reconnue des systèmes d'information ;
- Une forte dynamique partenariale et collaborative ;
- Un conseil scientifique mobilisé.

Les points de vigilance discutés avec le rapporteur et le GT concernent surtout :

- L'évolution des effectifs qui passe tout à la fois par une négociation interne au PNPC pour bénéficier du même nombre de support « sous-plafond » malgré des départs en retraite à prévoir, et le maintien et le développement de projets financés sur appels concurrentiels pour assurer le maintien de postes « hors plafond » ;
- Les limites liées au statut et à l'organisation actuels qui peuvent induire des pratiques fragiles (détachement, salariat d'agents par d'autres structures), et les réflexions sur l'évolution de ce statut qui n'ont pas envisagé celui d'Établissement Public de Coopération Environnementale (EPCE) ;
- L'absence de spécialiste interne en fonge et lichénologie et la dépendance de ces axes aux partenariats avec la Fédération des associations mycologiques méditerranéennes et l'Association française de lichénologie ;
- La nécessité de clarifier à moyen terme les conditions d'entretien, de gestion et de valorisation scientifique des collections de ressources génétiques conservées sur l'île de Porquerolles ;
- La nécessité, à l'occasion des réflexions liées à l'échéance du bail à Hyères, de réfléchir à l'amélioration des conditions de conservation des collections (herbier et documentation).

Le GT et le rapporteur notent que le PNPC et son service CBNMed ont clairement identifié ces points de vigilance qui retiennent toute leur attention.

## 10. CONCLUSION ET AVIS

**Avis du GT FFH-CBN du CNPN** - En conclusion, le PNPC, au titre des missions d'intérêt général exercées par son service « conservatoire botanique national méditerranéen », remplit pleinement les missions d'un CBN, avec rigueur scientifique et dynamisme. En conséquence, répondant à la demande de renouvellement de l'agrément du Conservatoire botanique national méditerranéen pour la période 2026-2035, avec la mission de coordination biogéographique pour la zone méditerranéenne continentale, le GT FFH-CBN du CNPN émet un AVIS TRÈS FAVORABLE à l'unanimité.

## Avis du CNPN

Considérant l'ensemble de ces éléments, le CNPN émet UN AVIS FAVORABLE à l'unanimité (25 votants) à cette demande, en y ajoutant la remarque ci-après :

- le CNPN dénonce les moyens insuffisants dont disposent les Conservatoires botaniques pour mener à bien la mission de service public de l'environnement que l'État leur confie. Cette situation oblige les CBN à rechercher des financements complémentaires (appels à projets, etc.) pour une proportion importante de leur budget, avec les risques relatifs à la stabilité d'emplois nécessitant la longue acquisition d'une expertise très spécialisée (notamment connaissance, conservation in situ et ex situ, bases de données) et celui de l'obligation de répondre à des projets hors du "cœur" des missions d'intérêt général portées par les conservatoires botaniques et plutôt dévolus à des bureaux d'études.

et la recommandation complémentaire suivante :

- demander, à moyenne échéance (5 ans), que le PNPC et son service CBNMed étudient les possibilités de création d'un EPCE CBNMed, en lien étroit avec les principales collectivités territoriales du territoire d'agrément, en particulier les deux régions et les départements.

Le Président du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN

du CNPN

A blue ink signature consisting of stylized, overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Bruno Bordenave

Le président du Conseil national de la  
protection de la nature

A blue ink signature with a large, circular, swirling initial and a long horizontal line extending to the right.

Loïc MARION